



RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT 2021 (Article 29)

NUOMA Mutuelle



Introduction

L'article 29 de la Loi Energie et Climat (LEC) du 27 mai 2021 a introduit de nouvelles obligations pour les investisseurs institutionnels notamment pour les mutuelles. A ce titre, la mutuelle NUOMA doit communiquer en toute transparence une information sur les moyens mis en place dans sa politique de gestion des investissements pour assurer la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

En application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat, le présent rapport est disponible sur le site internet de la Mutuelle NUOMA.

La mutuelle NUOMA a été créée le 21 octobre 2021 suite à l'absorption de la MMEI par la mutuelle IBAMEO. Nuoma Mutuelle a été agréée le 24 mars 2003, conformément au Code de la mutualité, pour pratiquer les opérations « non-vie » relevant des branches 1 « accidents de travail et maladies professionnelles » et 2 « maladie ».

A fin 2021, l'encours du portefeuille de NUOMA, s'élevait à 87 millions d'euros.

I. Gouvernance et stratégie d'investissement

En tant que mutuelle responsable désireuse d'agir en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, NUOMA s'est engagée dans une démarche socialement responsable en confiant plusieurs de ses projets à un prestataire engagé dans la réduction de son impact environnemental et dans la lutte contre les inégalités professionnelles.

La mutuelle a également créé une commission en charge de la mise en place et du suivi de la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) de la mutuelle et son intégration dans l'ensemble de ses décisions stratégiques.

NUOMA a intégré des critères extra-financiers dans le choix des actifs composant son portefeuille avec pour objectif d'orienter les encours de son portefeuille vers des investissements éthiques et responsables.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) permet la prise en compte des objectifs de développement durable dans les décisions d'investissement c'est-à-dire la prise en compte de 3 critères « ESG » en complément des critères financiers traditionnels de sélection des supports.

Cette démarche « ISR » de la mutuelle qui concerne les investissements réalisés par l'entreprise s'applique aux supports actions et/ou obligations qui composent le portefeuille de la mutuelle.

En tant qu'investisseur responsable, NUOMA a déterminé des critères d'exclusion dans sa politique de gestion des investissements :

- Pas d'investissement sur des instruments financiers dans un but de couverture ni dans un but de spéculation.
- Interdiction d'investir sur des supports dont la notation est équivalente à BB+ ou moins.

NUOMA détient des parts sociales de 2 banques mutualistes, qu'elle a décidé de conserver en 2021. La gouvernance a fait ce choix car d'une part ces banques partagent les mêmes valeurs mutualistes (ouverture à tous, solidarité et gouvernance démocratique) que la mutuelle et d'autre part elles présentent des ratings stables. En effet l'analyse réalisée en décembre 2019 par l'agence Standard & Poor's a attribué la notation A au groupe BPCE auquel appartient la banque mutualiste BRED. Cette même agence de notation a attribué la notation A au groupe BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel).

Sur l'exercice 2021, la mutuelle a conservé dans son portefeuille le FCP CM-CIC France EMPLOI. La moitié des dividendes annuels perçus par la mutuelle sont versés sous forme de don à l'association France Active qui œuvre en faveur de la réinsertion économique des personnes en difficulté. NUOMA manifeste ainsi le soutien qu'elle souhaite apporter à la lutte contre l'exclusion.

Sur ce même exercice, la mutuelle a également conservé dans son portefeuille sur le FCP Insertion Emplois Dynamique pour lequel la société de gestion en partenariat avec France Active investit, 5% à 10% du fonds, dans des entreprises solidaires qui participent à l'insertion/réinsertion professionnelle.

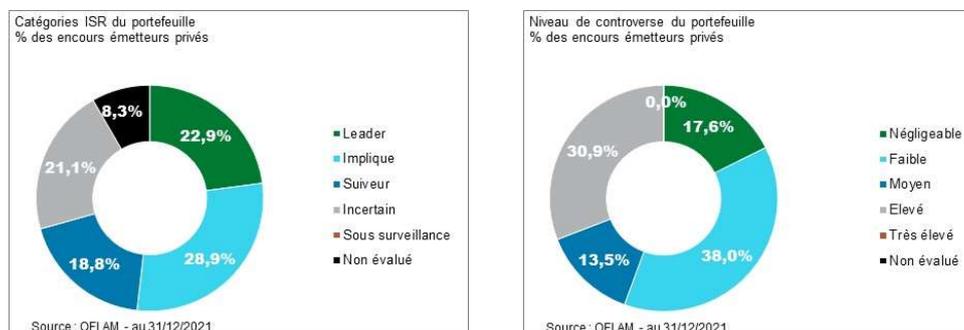
NUOMA a également conservé ses parts du FCP MIROVA oblig Euro SC. MIROVA est une société de gestion qui propose des actifs à fort impact environnemental et social.

La mutuelle a également souscrit des parts supplémentaires du FCPI créé par la FMNF. L'objectif de ce fonds est d'investir dans des start-ups, des PME et ETI non cotées avec d'importantes perspectives de croissance et à fort impact social et environnemental.

II. Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG

NUOMA a confié à OFI Asset Management (AM) l'analyse de son portefeuille d'actifs. L'équipe d'analystes ISR d'OFI AM réalise pour le compte de NUOMA diverses analyses extra-financières. L'analyse ESG d'OFI AM repose sur la sélection d'enjeux clés sur lesquels les émetteurs obligataires en portefeuille sont évalués. OFI AM réalise un classement des fonds de diversification en portefeuille selon leur niveau d'intégration ESG.

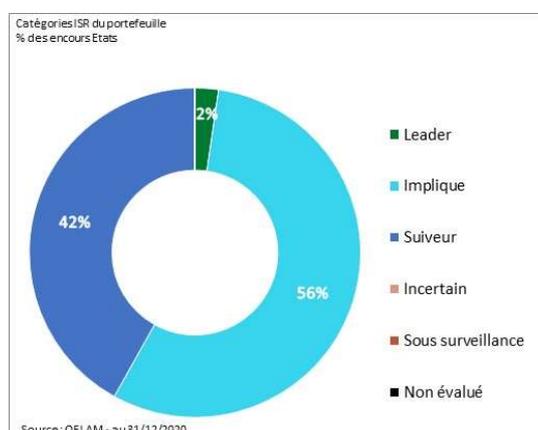
Analyse ESG du portefeuille obligataire pour les émetteurs privés à fin 2021.



Au sein du portefeuille, les émetteurs Privé classés par OFI AM dans les catégories ESG « Leader », « Impliqué », et « Suiveur » représentaient plus de 70 % de l'encours.

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon quatre niveaux allant de « faible » à « très élevé ». Les résultats de l'analyse des controverses peuvent déclencher une analyse complémentaire, une démarche de dialogue voire une cession d'actifs.

Analyse ESG du portefeuille obligataire pour les émetteurs Etats à fin 2021.



Au sein du portefeuille, les émetteurs Etats classés par OFI AM dans les catégories ESG « Leader », « Impliqué », et « Suiveur » représentaient plus de 100 % de l'encours.

III. Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité

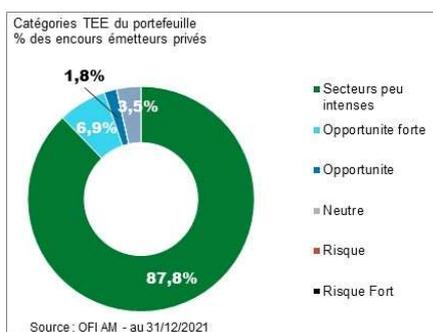
Pour les investissements en direct, dans le cadre de la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociétaux et de bonne Gouvernance en complément des exclusions réglementaires, sont exclus :

- Les producteurs de charbon thermique ;
- Les matières premières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives ;
- Les producteurs de tabac,

- Les entreprises classées en « risque fort » suite à l'analyse de transition écologique et énergétique d'OFI AM ;
- Les entreprises ne respectant pas les seuils 2020 de la Global Coal Exit List établie par l'ONG Urgewald sauf à ce qu'elles puissent justifier d'une démarche d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » validée par l'initiative « Science-based Target » ;
- Les entreprises réalisant plus de 10 % de leur chiffre d'affaire dans les énergies fossiles non conventionnelles ;
- Les émetteurs qui initient des projets d'exploitation en zone Arctique.

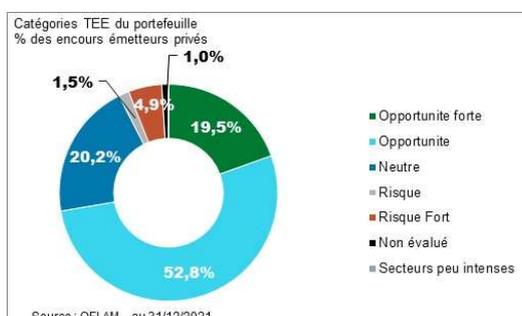
L'analyse de la transition écologique et énergétique (TEE) d'OFI AM vise à évaluer la contribution des émetteurs obligataires en portefeuille à l'atteinte de l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique.

Analyse TEE du portefeuille obligataire pour les émetteurs Privés à fin 2021.



Au sein du portefeuille NUOMA, 96% des encours émetteurs privés contribuent à l'atteinte de l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique.

Analyse TEE du portefeuille obligataire pour les émetteurs Etats à fin 2021.



Au sein du portefeuille NUOMA, 92% des encours émetteurs Etats contribuent à l'atteinte de l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique.

IV. Etendre la démarche d'investisseur responsable

Plusieurs fonds du portefeuille sont labellisés et peuvent permettre de limiter l'exposition du portefeuille aux entreprises qui sont les moins respectueuses de l'environnement, qui se soucient peu du bien-être de leurs salariés ou qui ont une mauvaise gouvernance. De plus, ces fonds soutiennent les entreprises vertueuses et en incitent d'autres à s'améliorer.

Analyse du portefeuille de diversification à fin 2021.

Label	Encours	Poids
ISR (FR)	9 472 363	23,23%
Finansol	1 001 560	2,46%
Greenfin	731 602	1,79%
Relance	0	0,00%
FNG	0	0,00%
Fonds non labellisés	31 035 978	76,11%
Total	40 778 947	100,00%

Au 31 décembre 2021, la part des investissements à caractère éthique (critères ISR) représente 23% des fonds labellisés du portefeuille de diversification.

La part des fonds labellisés représente environ 25% de l'encours du portefeuille de diversification.

Le label Greenfin a été créé par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles

FINANSOL est une association d'intérêt général dédiée à la promotion d'une finance éthique, humaine et solidaire créée en 1995. Ses missions : fédérer les acteurs de la finance solidaire, accompagner les épargnants solidaires et labelliser les produits d'épargne qui répondent aux critères de solidarité, de transparence et d'information.

V. Bilan et Perspectives

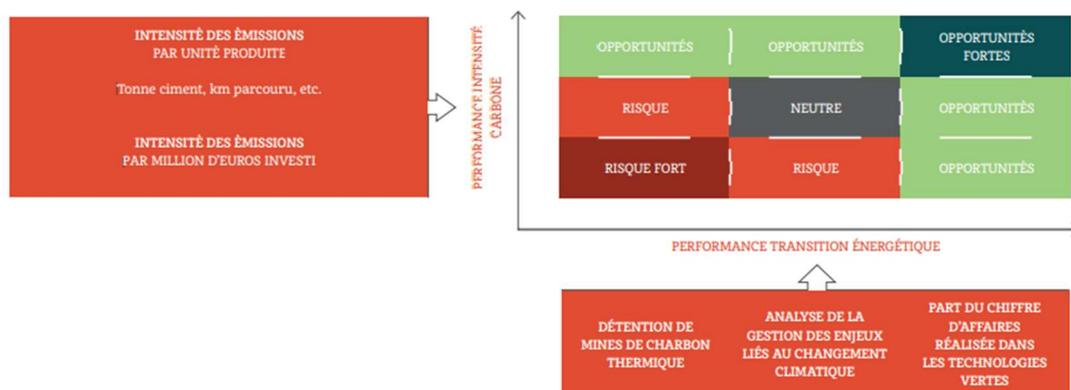
Dans le cadre de sa démarche « Climat-biodiversité », NUOMA continue d'œuvrer pour une finance plus responsable et durable

VI. Annexes méthodologiques

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'analyse d'OFI AM se concentre sur les secteurs dits « carbo-intensifs », tels que l'automobile, les produits chimiques, le pétrole, etc. Ces secteurs d'activités sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière

significative leurs émissions globales de gaz à effet de serre. Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est obtenue.



Un bonus est attribué aux entreprises en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies vertes. À l'inverse, un malus est attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines de charbon thermique. À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

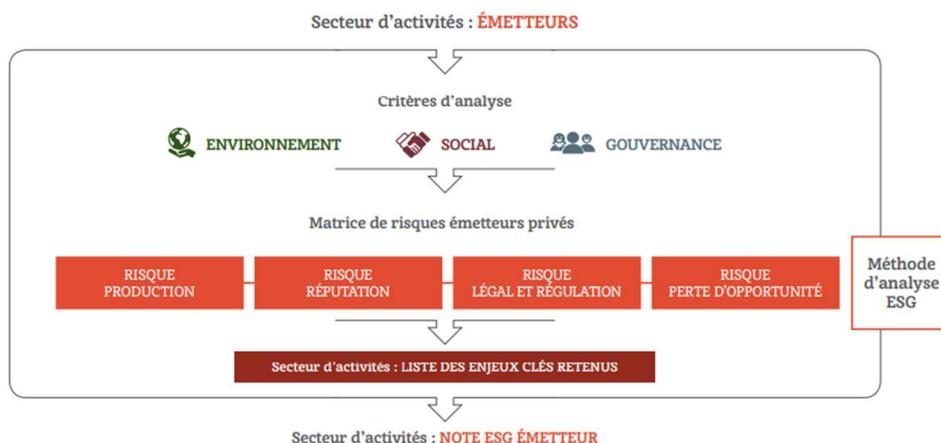
MÉTHODE D'ANALYSE ESG

Émetteurs privés

Le pôle ISR d'OFI AM réalise une analyse détaillée des enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activités en s'appuyant sur des documents internationaux, tels que les textes fondateurs du développement durable, et sur diverses analyses. De grandes thématiques sont définies pour chaque enjeu générique.



Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs privés afin de retenir pour chaque secteur d'activités les enjeux clés, enjeux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur :



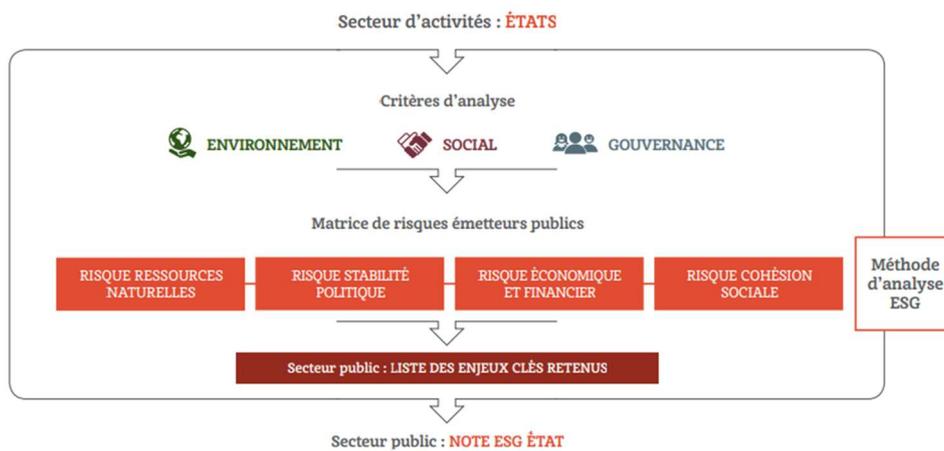
Les enjeux environnementaux et sociaux ayant un impact important pour le secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même. Les enjeux de gouvernance et leur pondération sont identiques pour tous les secteurs d'activités. En effet, les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement des instances de gouvernance que dans les relations avec les actionnaires minoritaires. In fine, l'analyse se traduit par l'attribution à chaque émetteur d'une notation dépendant de son niveau de performance ESG. Grâce à celle-ci, les émetteurs sont classés en fonction de leur niveau d'implication dans leur secteur d'activités.

Émetteurs publics

L'analyse ESG des États est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques (OCDE, ONU, etc.). La méthodologie d'analyse ESG pour les États est identique à celle réalisée pour les émetteurs privés. Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs publics.



Ces enjeux retenus sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du développement durable.



In fine, une note ESG est attribuée aux États et permet de les classer au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE en fonction de leur niveau de performances ESG.